



## Section de fonctionnement :

- Devis de Ouestotel pour l'achat de casier de lave-vaisselles et divers pour les salles communales pour un montant de 399,05 € TTC.
- Devis de Chubb pour la maintenance de l'alarme incendie du centre du Vignaud pour un montant de 734,02 € TTC.
- Devis de Cold & Co pour l'acquisition de sac isotherme 8L pour le centre du Vignaud pour un montant de 936,00 € TTC.
- Devis de ZestFormation pour une formation sur les normes HACCP en collectivité pour un montant de 1 050 € TTC.
- Devis de l'entreprise BODIN pour effectuer le balayage des voiries communales pour un montant de 570,75 € TTC par passage (15 passages de retenus).
- Devis de l'EURL BMI Peintures pour des reprise d'acrylique et d'enduit fibré pour les peintures extérieures de la grande salle du centre du Vignaud et bâtiment cuisine (côté espace vert et passerelle) pour un montant de 692,57 € TTC.
- Devis de l'EURL BMI Peintures pour la reprise des pieds support du bassin mobile après démontage (traitement anticorrosion et peinture) pour un montant de 695,26 € TTC.
- Devis de la Cermax pour des travaux de réparation sur un tracteur des services techniques pour un montant de 684,18 € TTC.
- Devis de la SARL LACLARE pour la mise en place d'un compteur d'énergie dans le local commercial « supérette » pour un montant de 419,24 € TTC.
- Devis de Pollet (groupe Obyo) pour l'achat de gants, sacs poubelles et savon pour le personnel communal pour un montant de 238,50 € TTC.
- Devis de Créa Repro pour la réalisation des supports de communication pour l'exposition sur le bombardier pour un montant de 297,60 € TTC.
- Devis d'Alyatis pour le renouvellement des protections antivirus sur 31 postes informatique pour un montant de 835,30 € TTC.
- Devis de SBS pour l'acquisition d'un bras permettant l'installation d'un double écran sur le poste de l'accueil de la mairie de Nieul pour un montant de 275,03 € TTC.
- Devis de l'APAVE pour le contrôle des tivolis mis à disposition du comité meunerie pour la fête éponyme pour un montant de 540,00 € TTC.
- Devis de l'entreprise COFFINEAU pour des travaux sur la toiture terrasse du hall d'entrée entre la bibliothèque et la garderie pour un montant de 1 002,05 € TTC.
- Devis avec la ferme du marais poitevin pour une activité ateliers découverte du patrimoine naturel dans le cadre du séjour des CM au centre du Vignaud pour un montant de 650 € TTC.
- Devis de la SARL TEX pour la sortie canoë dans le cadre du séjour des CM au centre du Vignaud pour un montant de 980 € TTC.
- Devis du Froid vendéen pour un remplacement de pièce défectueuse du lave-vaisselle du centre du Vignaud pour un montant de 540,00 € TTC.
- Devis de la SARL Laclare pour câbler une 2ème borne pour camping-car sur l'aire éponyme dans le parc du Vignaud pour un montant de 151,94 € TTC.
- Devis de la SARL Laclare pour le remplacement des batteries de l'alarme incendie de la salle des Ormes pour un montant de 302,16 € TTC.

Mme MOINARD Mélanie intervient suite au devis pour la fête de la meunerie pour évoquer une autre manifestation qui se déroule habituellement sur le territoire communal. En effet, le festival « le plein de super » est accueilli au parc du Vignaud en saison estivale. Cette année, la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise a décidé de privilégier les communes de son territoire qui n'ont jamais reçu ce festival. Rives-d'Autise n'a donc pas été retenue. Cependant, un accord a été donné pour qu'une association de Benet organise une projection de courts métrages pendant l'été 2025 sur la commune.

## Section d'investissement :

- Devis de Trigano pour la commande de rideaux et divers matériels pour les tivolis existants pour un montant de 13 565,50 € HT.
- Devis de Mefran Collectivités (groupe Altrad) pour l'achat de 2 stands parapluies de 5mx5m pour un montant de 1 872,00 € HT.
- Devis de Géodomia pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2025 pour un montant de 3 850 € HT.
- Devis de l'entreprise Eiffage pour la reprise du carrefour des rues du Champ Durand et des Roches Blanches pour traiter la problématique des eaux pluviales pour un montant de 7 172,15 € HT.
- Devis de la SARL LACLARE dans le cadre du marché de construction d'un bâtiment halle/guinguette lot n°7 électricité-plomberie-sanitaires-ventilation pour un montant de 31 103,56 € HT.

## Information DPU :

- AE 35 et AE 36 ; 19 rue de l'Horloge, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à Mme LOWE Pauline.  
Acquéreur : Consorts CHABASSIERE.
- AE 7 et AE 259 ; 15 rue de la Vallée, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à Mme PONTOIZEAU Claudine et M. MARCHAND Patrick.  
Acquéreur : Mme THIBAULT Romane.

## Autres décisions :

- Convention de partenariat avec la société Créacom Games dont l'objectif est de développer un jeu de plateau familial présentant 36 communes du département de la Vendée sous la dénomination *Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Vendée*.  
Montant 20 € TTC par jeu et achat prévu de 3 jeux.

## 2025-04-01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51,77 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	19,99 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51,77 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	19,99 %

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

### 2025-04-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal avec les restes à réaliser 2024, arrêté comme suit,

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
002 - Excédent reporté	1 497 893,88 €	011 - Charges à caractère général	726 227,00 €
013 - Atténuations de charges	22 000,00 €	012 - Charges de personnel	1 006 800,00 €
70 - Produits des services	236 750,20 €	014 - Atténuation de produits	500,00 €
73 - Impôts et taxes	1 040 927,00 €	65 - Autres charges de gestion courante	203 930,92 €
74 - Dotations et participations	852 077,33 €	66 - Charges financières	17 445,18 €
75 - Autres produits de gestion cour.	80 200,00 €	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
76 - Produits financiers	6,00 €	68 - Dotations aux provisions	5 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €		
		023 - Virement en investissement	1 766 547,43 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	25.000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	32 403,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 759 854,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 759 854,41 €</b>
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
001 - Excédent d'investissement reporté	7 493,54 €	001 - Déficit d'investissement reporté	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	88 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	118 304,30 €
13 - Subventions d'investissement	733 707,54 €	20 - Immobilisations incorporelles	1 512,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		204 - Subventions équipements versées	232 005,40 €
27 - Immobilisations financières	5 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	444 651,89 €
024 - Produit des cessions immos	39 723,92 €	23 - Immobilisations en cours	1 851 402,72 €
		27 - Immobilisations financières	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 766 547,43 €		

040 - Opérations d'ordre entre sections	32 403,88 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	25.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 672 876,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 672 876,31 €</b>

- DE PRÉCISER que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57.

#### 2025-04-03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET VIGNAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du Vignaud, arrêté comme suit,

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
70 - Produits des services	110 737,00 €	011 Charges générales	196 144,68 €
75 - Autres produits	171 502,00 €	012 - Charges de personnel	85 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 400,00 €	65- Charges de gestion courante	600,00 €
		66 - Charges financières	194,93 €
002 - Excédent antérieur	22 143,63 €	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
		68 – Dotations aux provisions	0,00 €
		023 - Virement en investissement	
		042 – Opérations ordre entre sections	22 843,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 782,63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>305 782,63 €</b>
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
001 – Excédent reporté	3 310,47 €	16 - Emprunts de dettes assimilées	23 307,04 €
16 - emprunt	60 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	4 000,00 €
021 - Virt de fonctionnement		23 – Immobilisations en cours	58 846,45 €
040 – Opérations ordre entre sections	22 843,02 €		
<b>TOTAL</b>	<b>86 153,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>86 153,49 €</b>

- DE PRÉCISER que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 4.

#### 2025-04-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Les Roches blanches, arrêté comme suit,

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
002 - Excédent antérieur reporté	88 115,02 €	011 – Charges à caractère général	88 113,02 €
		65 – Autres charges de gestion courante	2,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 115,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 115,02 €</b>

- DE PRÉCISER que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57.

#### 2025-04-05 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Les Prés, arrêté comme suit,

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
70 – produits des services et ventes		011 – Charges à caractère général	74 999,00 €
75 – produits de gestions courantes		65 – Autres charges de gestion courante	1,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections - stocks	75 000,00 €	042 – Opérations d'ordre entre sections - stocks	
043 - Opérations d'ordre dans la section		023 – Virement à la section d'investissement	
002 - Excédent antérieur reporté		002 – Déficit antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
16 - Emprunts de dettes assimilées	75 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks		040 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks	75 000,00 €
021 – Virement de la section fonctionnement		001 - Déficit antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>

- DE PRÉCISER que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57.

#### 2025-04-06 SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subvention reçues pour l'exercice 2025. Il propose, suite à la réunion de bureau, l'attribution des subventions suivantes :

		<b>versées en 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>
<b>F.C.N.M.A</b>	Football	3 700,00 €	<b>3 700,00 €</b>
<b>B.C.N.O.B.C.</b>	Basket	4 000,00 €	<b>3 500,00 €</b>
<b>SOCIETE DE CHASSE DE NIEUL</b>		300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>SOCIETE DE CHASSE D'Oulmes</b>		118,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>Association pêche</b>		300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>LE JARLINGTON</b>		500,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>AMICALE LAÏQUE</b>	Course Cycliste	300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>ATCLO - LES MOTS LIERRE</b>	Théâtre	500,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>FETE DE LA MEUNERIE</b>		1 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
<b>CATM RIVES D'AUTISE</b>		200,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>AMVPN - CLA</b>		500,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>adm'r BENET MAILLEZAIS</b>	Service à la personne	1 716,00 €	<b>2 463,00 €</b>
<b>Amitiés Oulmes Wildsteig</b>		500,00 €	
<b>jeunes sapeurs pompiers</b>		200,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>amicale des POMPIERS pour CONGRES</b>			<b>200,00 €</b>
<b>amicale donneurs de sang</b>		150,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>PROTECTION civile</b>		100,00 €	<b>100,00 €</b>
<b>croix rouge</b>		100,00 €	<b>100,00 €</b>
<b>f.n.a.t.h.</b>		60,00 €	<b>60,00 €</b>
<b>MAM'MAISON sur l'Autise</b>		720,00 €	<b>600,00 €</b>
<b>école publique CLASSE DECOUVERTE</b>			<b>2 904,00 €</b>
<b>école privée CLASSE DECOUVERTE</b>		1 000,00 €	
<b>OUTIL EN MAIN</b>		150,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>MFR Puy Sec</b>		200,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>MFR Mouilleron</b>		100,00 €	<b>100,00 €</b>
<b>MFR Vouvant</b>		150,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>MFR Bressuire</b>			<b>50,00 €</b>
<b>MFR Mareuil</b>		50,00 €	<b>50,00 €</b>
<b>BTP - CFA</b>		- €	<b>50,00 €</b>
<b>CHAMBRE DES METIERS 79</b>			<b>500,00 €</b>
<b>Amicale EHPAD A. d'Aquitaine</b>		200,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>MURS EN PIERRE</b>			<b>500,00 €</b>
<b>Dispositif PCC</b>	Centres anciens protégés	2 500,00 €	
<b>REMB des forfaits TS</b>		2 895,00 €	<b>2 698,80 €</b>

Mme RISTOR Mathilde s'abstient pour l'ensemble des votes d'attribution des subventions.  
M. OUVRARD Roland n'a pas pris part au vote pour la subvention au football (F.C.N.M.A.),  
M. CHAUVET Bruno n'a pas pris au vote de la subvention au Théâtre (ATCLO – les Mots Lierre),  
M. POITIERS Dominique n'a pas pris part au vote pour la subvention à la société de chasse de Nieul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement aux associations telles qu'indiquées ci-dessus.

Les sommes correspondantes seront inscrites à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Il est également communiqué pour information la liste des adhésions auprès de différents organismes et prestataires extérieurs tel que présenté ci-dessous :

<b>ADHESIONS 2025</b>	<b>8 481,58 €</b>	<b>10 582,31 €</b>
<b>MAIRES DE VENDEE</b>	1 013,88 €	1 007,69 €
<b>E-COLLECTIVITES</b>	1 597,50 €	1 608,92 €
<b>PCC + NUITS MUSICALES</b>	5 092,00 €	3 792,00 €
<b>CAUE</b>	40,00 €	150,00 €
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>	200,00 €	200,00 €
<b>ADILE</b>	50,00 €	50,00 €
<b>POLLENIZ</b>	333,00 €	343,00 €
<b>ATOUTLINGE</b>	10,00 €	10,00 €
<b>SUTANPU</b>	115,20 €	115,20 €
<b>GEOVENDEE</b>		100,00 €
<b>PRIX DES INCORRUPTIBLES</b>	30,00 €	30,00 €
<b>Parc du Marais Poitevin</b>	3 195,00 €	3 175,50 €

#### **2025-04-07 SUBVENTION 2025 ECOLE SAINT AMBROISE / CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole primaire privée Saint Ambroise, visé par la Sous-Préfecture le 29/06/2000, la commune de Nieul-sur-l'Autise s'est engagée à assumer la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) pour les élèves de Nieul-sur-l'Autise fréquentant l'établissement. Le contrat se poursuit sur Rives-d'Autise.

L'école Saint Ambroise compte 60 élèves, dont 51 de Rives-d'Autise.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant par élève de l'école Saint Ambroise à 750 € et donc de verser une subvention de 38 250 € à l'OGEC Saint Ambroise pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 38 250 € à l'OGEC Saint Ambroise de Rives d'Autise.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

#### **2025-04-08 TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE 2025-2026**

Madame MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2024/2025 pour la rentrée prochaine pour le restaurant scolaire à savoir :

##### **Restaurant scolaire**

- Repas enfants : 3,40 €
- Repas 3ème enfant et plus : 1,70 €
- Repas adultes : 5,50 €
- Repas exceptionnel : 3,90 €

- De préciser que tout enfant inscrit à la cantine paiera son repas, sauf justificatif ou prévenance avant onze heures.

Madame MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2024/2025 pour la rentrée prochaine pour la garderie périscolaire à savoir :

Garderie périscolaire

- 0,90 € / demi-heure / enfant (goûter compris)
- 0,45 € sur le créneau horaire de 8h30 / 8h50h
- 0,45 € si l'enfant est déposé à partir de 7h15 (pour les deux sites)
- Gratuité pour le 3ème enfant
- Toute demi-heure commencée et entamée sera due
- La garderie ferme à 19h00, tout dépassement sera facturé 3,10 € le quart d'heure par enfant.

Mmes MOINARD Mélanie et NALLET Marlène, Mrs. BRODEAU Flavien et BUGEAUD Cyril s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les tarifs des services périscolaires présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026.

<b>2025-04-09</b>	<b>PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS D'ABONNEMENT AU TRANSPORTS SCOLAIRES DES PRIMAIRES - COMPLÉMENT</b>
-------------------	---

Madame MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, rappelle la délibération n°2024-10-04 par laquelle le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre en charge, sous forme d'un remboursement individuel, les frais engagés par les familles de Nieul-sur-l'Autise utilisant uniquement la navette de transport entre l'école Camille Vignot et l'école d'Oulmes
- de prendre en charge, sous forme d'un remboursement individuel, les frais engagés par les familles d'Oulmes utilisant uniquement la navette de transport pour se rendre de l'école publique d'Oulmes vers l'école Camille Vignot de Nieul-sur-l'Autise
- de prendre en charge, sous forme d'un remboursement individuel, 50% des frais de transport engagés par les familles pour le transport des enfants de l'école privée St Ambroise de Nieul-sur-l'Autise, soit 78 € par enfant, afin que l'équité soit respectée entre les enfants des écoles de Rives-d'Autise.

Madame MOINARD Mélanie précise qu'il convient d'ajouter une famille supplémentaire au niveau de l'école publique suite à une modification du nombre d'enfants d'une famille, utilisant les services de transport, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

ÉCOLE PUBLIQUE		
ENFANT	PARENT PAYEUR	MONTANT REMBOURSER PAR LA COMMUNE
Gabrielle MARET	Mélanie MARET	46,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la procédure de remboursement à la famille citée ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **2025-04-10 TARIFS VIGNAUD POUR LA FETE DE LA MEUNERIE 2025**

Madame MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, rappelle que la fête de la meunerie se déroulera du 7 au 9 juin 2025 dans le parc du Vignaud à Rives-d'Autise.

Elle propose d'appliquer à l'association organisatrice un tarif global de 550 € pour couvrir une partie des frais de location des salles (550 € TTC en 2023 pour toutes les locations de salles). Le tarif « association commune » sera appliqué pour les autres prestations (nuitées et repas).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'application du tarif global de 550 € à l'association organisatrice de la fête de la meunerie 2025.

#### **2025-04-11 TARIFS ACTUALISÉS ET COMPLÉMENTAIRES DE LA VAISSELLE POUR LES SALLES COMMUNALES**

Madame MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2024-12-2024, a délibéré pour fixer les tarifs de la vaisselle pour les salles communales.

Elle informe qu'il convient d'apporter des modifications mineures pour les tarifs de la salle des fêtes.

#### **TARIFS VAISSELLE CASSEE - SALLE DES FETES DE NIEUL**

<b>Désignation</b>	<b>Prix d'achat TTC</b>	<b>Proposition TTC</b>
Assiette plate	3,78 €	3,80 €
Assiette creuse	3,78 €	3,80 €
Assiette à dessert	3,48 €	3,50 €
Couteau	0,44 €	0,45 €
Fourchette	0,25 €	0,35 €
Grande cuillère	0,25 €	0,35 €
Petite cuillère	0,14 €	0,20 €
Tasse	1,88 €	2,00 €
Bol	3,10 €	3,10 €
Verre 12cl	1,85 €	2,00 €
Verre 18cl	2,10 €	2,10 €
Flûte 15cl	1,78 €	1,80 €
Verre de table	1,05 €	1,10 €
Plat de service long	11,98 €	12,00 €
Marmite + couvercle	91,90 €	92,00 €
Mixer	330,00 €	330,00 €

Louche	3,40 €	3,50 €
Pelle à gâteau	3,80 €	4,00 €
Ciseau à viande	11,30 €	11,50 €
Ecumoire	9,80 €	10,00 €
Pichet inox	19,90 €	20,00 €
Soupière inox	9,20 €	9,50 €
Saucière sur support	-	10,00 €
Saucière avec anse	4,20 €	4,50 €
Saucière	-	5,00 €
Plat de service inox	8,80 €	9,00 €
Plat Pyrex	7,60 €	7,80 €
Saladier cotelé Pyrex	-	5,00 €
petit saladier Pyrex	1,56 €	2,00 €
Saladier rond Pyrex	4,40 €	5,00 €
Grand saladier Pyrex	2,88 €	3,00 €
Ravier Pyrex	1,60 €	1,60 €

Concernant la salle des Ormes, elle indique que des achats complémentaires de vaisselle ont été effectués.

#### **INVENTAIRE VAISSELLE - SALLE DES ORMES**

<b>verres</b>	<b>Dernier inventaire</b>	<b>Prix vaisselle non rendue</b>
VERRES SENSATION 25CL	157	3,00 €
VERRES SENSATION 20CL	149	3,00 €
FLUTES SENSATION 19CL	180	3,50 €
<b>assiettes</b>		
ASSIETTES PLATES LOOK 28CM	141	6,00 €
ASSIETTES PLATES LOOK 24CM	143	5,00 €
ASSIETTES PLATES LOOK 21CM	142	4,00 €
<b>couverts</b>		
FOURCHETTE TABLE MIKADO	172	2,00 €
COUTEAUX TABLE MIKADO	144	3,00 €
FOURCHETTES DESSERT MIKADO	144	2,00 €
COUTEAUX DESSERT MIKADO	116	3,00 €
CUILLERES CAFE MIKADO	133	1,00 €
FOURCHETTES POISSON MIKADO	120	2,00 €
COUTEAUX POISSON MIKADO	120	2,00 €
<b>autre</b>		
TASSE CAFE LOOK	139	3,00 €
SOUCOUPE CAFE LOOK	144	2,50 €
LOUCHES	15	4,50 €

CUILLERES DE SERVICE	15	4,00 €
PANIERES A PAIN	15	3,00 €
PICHETS INOX	6	27,50 €
PICHETS ARCOPAL	18	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- FIXER les tarifs de la vaisselle cassée ou non rendue dans les salles communales tels que présentés ci-dessus et applicable avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-12-2024 prise par le Conseil Municipal du 9 décembre 2024.

**2025-04-12 AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE ALIÉNOR D'AQUITAINE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement de la rue de la Poste et d'une partie de la rue d'Aliénor d'Aquitaine.

L'estimation globale des travaux effectuée par le maître d'œuvre se chiffre à 310 714,00 € HT (soit 372 856,80 € TTC).

1 seule entreprise a répondu à la consultation. Par conséquent, la commission d'ouverture des plis ne s'est pas réunie.

Son offre est la suivante :

Libellé	Colas
Total travaux	489 627,00 € TTC

Suite à une proposition du maître d'œuvre, la commune a adressé un courrier à l'entreprise COLAS afin de négocier. La date de réception de l'offre modifiée a été fixée au jeudi 03 avril 2025.

L'entreprise COLAS a transmis une nouvelle offre avec un rabais de 2 %. Le montant des travaux est ramené à 479 676,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal au sujet de cette offre dont le montant est bien supérieur à l'estimation globale de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE de déclarer le marché infructueux au vu du prix proposé par l'entreprise COLAS en comparaison à l'estimatif de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.
- DEMANDE que la maîtrise d'œuvre établisse un nouveau Dossier de Consultation des Entreprises et que 2 lots au marché soient prévus et non un lot unique.
- ACCEPTE de faire paraître un nouvel avis d'appel d'offre pour cette affaire afin de reconsulter les entreprises.

**2025-04-13 PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2025 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de voirie 2025. L'estimation globale des travaux effectuée par le maître d'œuvre se chiffre à 72 772,50 € HT (soit 87 327,00 € TTC).

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 07 avril 2025. 5 entreprises ont répondu à la consultation.

Le maître d'œuvre a établi un rapport d'analyse des offres dans lequel a été examiné toutes les offres des entreprises ayant déposé un dossier. Les offres des 5 entreprises sont les suivantes :

Libellé	BONNEAU	COLAS	EIFFAGE	RINEAU	SOTRAMAP
Total travaux	82 687,20 € TTC	89 661,30 € TTC	85 896,00 € TTC	69 843,60 € TTC	90 964,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre qui place l'entreprise BONNEAU en 1<sup>ère</sup> position sur la totalité de l'offre (valeur technique et prix de la prestation), en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER les travaux de voirie 2025 à l'entreprise Bonneau pour un montant de 68 906,00 € HT (soit 82 687,20 € TTC)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit marché.

**2025-04-14 BASSIN MOBILE – CONVENTION AVEC LA LIGUE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis septembre 2023, un bassin de natation mobile permet d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise (CCVSA).

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de signer une convention entre la ligue Natation Pays de la Loire et la commune de Rives-d'Autise qui fixe les conditions de mise à disposition des équipements.

La ligue s'engage, pendant la durée de la convention, à :

- mettre à disposition un bassin hors sol d'apprentissage (6m par 12m pour 1,35m de profondeur) et la structure technique associée afin d'assurer les obligations sanitaires en lien avec l'utilisation de ce type d'équipement.
- animer l'équipement en relation avec les besoins de la commune.
- prendre en charge l'achat et le suivi des consommables indispensables au bon fonctionnement de l'équipement.
- accompagner la commune dans la mise en hivernage du bassin temporaire.

La Commune de Rives-d'Autise s'engage à fournir un terrain clôturé, fermé et aménagé.

Les engagements financiers des parties sont également précisés. La mise à disposition du bassin est consentie à titre gratuit.

La ligue assurera :

- Le salaire des intervenants

Ainsi que la fourniture :

- Des consommables (chimie)
- Du matériel pédagogique et de sécurité

et les refacturera à la commune de Rives-d'Autise.

La commune de Rives-d'Autise prendra en charge :

- Les frais de mise en service du bassin et formation du MNS ;
- L'hébergement du MNS ;
- Les différents salaires sur la période scolaire ;
- L'électricité et l'eau nécessaires au bon fonctionnement ;
- Les consommables pour le bon fonctionnement du bassin mobile sur la période scolaire.

La convention est conclue pour une durée à minima jusqu'aux vacances de Toussaint 2025. Cette convention est reconductible de façon tacite sous réserve d'accord entre les deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention avec la ligue de Natation Pays de la Loire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

**2025-04-15**

**SYDEV – ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT d'ÉNERGIES**

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune de Rives-d'Autise a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- DÉCIDE de l'adhésion de Rives-d'Autise au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et/ou en gaz naturel
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'ENGAGE à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- VERSE les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

## QUESTIONS DIVERSES

- Petites Cités de Caractère – création d'un groupe de travail.

Mme MOINARD Mélanie informe les élus qu'ils vont recevoir une invitation à ce sujet. Elle rappelle l'échéance de l'automne 2026 avec le passage de la commission d'homologation.

- Exposition seconde guerre mondiale bombardier américain.

Mme MALLET Sophie tient d'abord à remercier celles et ceux qui s'investissent à ce sujet. Un recueil de témoignages a été réalisé et un film de 40 minutes enregistré.

Une marche de mémoire sera organisée le 8 mai. Elle partira de Sauvéré et se terminera sur le lieu du crash où une plaque commémorative sera mise en place.

L'exposition, composée de 4 affiches, sera présentée du 8 au 11 mai à la salle des Ormes puis elle basculera à la bibliothèque de Nieul et ensuite à celle de Oulmes.

Les élèves des Cours Moyens des deux écoles seront conviés à visiter cette exposition.  
La MIL sera également sollicitée.

M. le Maire fait part du courrier que lui a adressé le Directeur de l'école privée Saint Ambroise, Monsieur DENIS Alain, qui remercie l'équipe municipale. Après 36 années en poste, ce dernier annonce son départ à la retraite.

Il annonce avoir été destinataire d'un courrier d'un administré qui attaque la commune en second rang. Il précise qu'il a sollicité Maître TERTRAIS pour défendre les intérêts de Rives-d'Autise.

Il informe le Conseil Municipal qu'une modification du PLU de Nieul-sur-l'Autise est à venir.

M. le Maire a reçu, accompagné de Mme MOINARD Mélanie, Monsieur et Madame LIMOGES Laurent et Véronique, gérant de l'Auberge des Artistes. Ces derniers ont formulé la demande de revoir à la baisse le loyer commercial appliqué par la commune. Dans un premier temps et avant de prendre une décision à ce sujet, Monsieur le Maire précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie va être sollicitée pour faire établir un bilan de situation de ce commerce.

#### **POINT COMMISSIONS ET MAIRES DELEGUES – QUESTIONS DIVERSES**

##### ➤ Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland annonce que les travaux de création du bâtiment halle-guinguette ont démarré par la phase de désamiantage. La démolition des locaux existants va suivre. A ce sujet, le local de rangement de l'association de la pêche a été transféré à l'atelier municipal à Oulmes.

M. BUGEAUD Cyril s'interroge sur l'accès aux toilettes pendant la durée des travaux. Ceux de la place André Faucher peuvent permettre une solution de substitution. M. OUVRARD Roland rappelle que le chantier sera sécurisé à l'aide de grilles et que la partie haute du parc du Val du Jarlingon restera accessible au public.

Les travaux de peinture des murs extérieurs de l'école publique à Oulmes ont débuté.

Il annonce qu'une intervention doit avoir lieu sur la toiture de la salle des Ormes vers la mi-avril.

M. GEROME Philippe annonce que l'entreprise Marty intervient pour combler le trou qui s'est créé au niveau d'une dépendance d'une habitation de particuliers située dans la partie haute du parc du Val du Jarlingon.

##### ➤ Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Cathy n'a rien à signaler.

##### ➤ Urbanisme / aménagement du territoire

M. CHAUVET Bruno informe les élus que les travaux de finition du lotissement les Roches Blanches auront 15 jours de retard.

Concernant le futur lotissement les Prés, il informe que l'accès aux parcelles propriétés de la commune s'effectue aujourd'hui par un chemin appartenant à une personne privée. Il suggère de désenclaver nos parcelles rapidement afin de ne plus être tributaire du propriétaire qui autorise le géomètre et ses équipes ainsi que les élus à passer par sa propriété actuellement.

Il annonce que le devis pour la reprise de concessions au cimetière de Nieul a été réceptionné en mairie. Il se chiffre à environ 12 000 € TTC.

Il signale un problème sur les puits de désenfumage à la salle des Ormes.

➤ Vie culturelle

Mme MALLET Sophie indique avoir été sollicité par la CCVSA au sujet du développement de l'accueil des vélos sur le territoire communal. Elle va travailler ce dossier et reviendra vers le Conseil Municipal ultérieurement.

➤ Communication

Mme RISTOR Mathilde remet un plan de la commune à tous les élus(es) présents.

Elle présente ensuite le contenu du flash info qui va être distribué prochainement (cérémonie du 8 mai, fête de la meunerie, travaux SyDEV, fibromyalgie, nouvelle responsable centre du Vignaud).

Elle évoque les futures manifestations à venir :

- Les cérémonies du 8 mai.

Elles s'achèveront à Oulmes. Elles sollicitent les élus qui pourront se rendre disponible pour donner « un coup de main ».

- Le feu d'artifice du 13 juillet.

Bouillé-Courdault participera à l'organisation en 2025. L'association du Théâtre a accepté d'accompagner la commune. La chasse de Nieul a refusé. M. POITIERS Dominique explique les raisons qui ont finalement poussé cette association à décliné.

- Rives-d'Autis'amuse le 4 juillet.

Les associations ont été sollicitées pour tenir la buvette et la restauration. Le BCNOBC est la seule association à avoir répondu favorablement. Ses bénévoles pourront gérer la buvette mais pas la restauration.

Mme RISTOR Mathilde sollicite l'avis du Conseil Municipal au sujet de l'organisation de cette manifestation pour l'année 2025.

Un échange entre élus se déroule. Mmes NALLET Marlène, LACLARE Delphine, SIMON Christie et Mrs BRODEAU Flavien, BUGEAUD Cyril, POITIERS Patrice et GEROME Philippe prennent la parole.

La décision est prise de relancer une dernière fois l'ensemble des associations communales.

Mme MOINARD Mélanie et M. GEROME Philippe n'ont rien à signaler.

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 5 mai 2025 à 18h30.

\* \* \* \*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 07 avril 2025 à 21h15.

Le Maire  
Michel BOSSARD



La secrétaire de séance  
Mme NALLET Marlène